



## COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

# MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN ET DE GESTION PATRIMONIALE DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2026

Procédure adaptée – Articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

**Les offres devront être déposées avant le 01/07/2026 à 12h00  
exclusivement par voie électronique sur la plateforme ADM76**



## TABLE DES MATIERES

1	<b>OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</b> .....	3
1.1	Objet.....	3
1.2	Mode de passation.....	3
1.3	Type de contrat.....	3
1.4	Décomposition de la consultation.....	3
2	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	3
1.5	Délai de validité des offres.....	3
1.6	Forme juridique du groupement.....	3
1.7	Variantes.....	3
1.8	Visite et repérage.....	3
3	<b>LES INTERVENANTS</b> .....	4
1.9	Désignation de l'acheteur.....	4
4	<b>CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT</b> .....	4
5	<b>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	5
6	<b>PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	5
7	<b>CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS</b> .....	6
8	<b>EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	6
9	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	6



### 1 OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 OBJET

Le présent marché concerne les travaux d'entretien, de maintenance et de gestion patrimoniale de la voirie communale de la Ville de Neufchâtel-en-Bray pour l'année 2026.

#### 1.2 MODE DE PASSATION

La procédure utilisée est une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

#### 1.3 TYPE DE CONTRAT

Marché public de travaux.

#### 1.4 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le marché est décomposé en :

- une tranche ferme ;
- une tranche optionnelle n°1 ;
- une tranche optionnelle n°2.

Les tranches optionnelles pourront être affermées sans indemnité pour le titulaire.

### 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 1.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

#### 1.6 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

#### 1.7 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées sauf demande expresse de la maîtrise d'ouvrage.

#### 1.8 VISITE ET REPERAGE

Aucune visite obligatoire n'est imposée.

Le DCE comprend :

- cartographies des désordres ;
- coordonnées GPS ;
- linéaires et surfaces ;
- techniques préconisées ;
- quantités estimatives.

Les coordonnées GPS sont fournies à titre indicatif.



Le titulaire demeure tenu de vérifier la cohérence technique des interventions avant exécution.

### 3 LES INTERVENANTS

#### 1.9 DESIGNATION DE L'ACHETEUR COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Espace François Mitterrand  
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

#### MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services techniques de la collectivité.

### 4 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Le marché est conclu pour l'année 2026.

Le calendrier prévisionnel de la consultation et d'exécution est fixé comme suit :

- lancement de la consultation : juin 2026
- analyse des offres et éventuelles négociations : juillet 2026
- notification prévisionnelle du marché : fin juillet / début août 2026
- période de préparation administrative et technique : juillet – août 2026
- démarrage prévisionnel des travaux : septembre 2026

Ces dates sont données à titre indicatif et pourront être adaptées par le maître d'ouvrage en fonction des contraintes techniques, administratives ou budgétaires.

Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) constitue une pièce contractuelle du marché.

Le DPGF constitue une pièce estimative non contractuelle établie sur la base des repérages et diagnostics fournis.

Les prix sont réputés comprendre :

- signalisation ;
- balisage ;
- DICT ;
- arrêtés ;
- implantation ;
- nettoyage ;
- évacuation ;



- compactage ;
- essais ;
- toutes sujétions nécessaires.

### 5 **CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le DCE comprend :

- RC ;
- AE ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- BPU ;
- DPGF ;
- cartographies GPS ;
- plans et annexes techniques.

### 6 **PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Documents de candidature :

- DC1 ;
- DC2 ;
- assurances ;
- références similaires ;
- moyens humains et matériels.

Documents de l'offre :

- AE signé ;
- CCAP signé ;
- CCTP signé ;
- BPU ;
- DPGF ;
- mémoire technique ;
- fiches techniques matériaux ;
- DC4 éventuel.

Le mémoire technique engage contractuellement le titulaire.



## 7 **CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS**

Les plis devront être transmis exclusivement par voie électronique sur :  
<https://marchespublics.adm76.com>

## 8 **EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

Sous-critères techniques :

- compréhension du programme ;
- moyens humains ;
- moyens matériels ;
- qualité des matériaux ;
- sécurité et environnement ;
- références similaires.

En cas d'erreur entre le BPU et le DPGF, le BPU prévaudra.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager des négociations.

Le maître d'ouvrage pourra toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## 9 **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Tribunal Administratif de Rouen  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN

**Les offres devront être déposées avant le 01/07/2026 à 12h00 exclusivement par voie électronique sur la plateforme ADM76.**